



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël

Question écrite n° 11407

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les intentions du premier ministre israélien pour empêcher l'Iran dans le développement de son programme nucléaire. En effet, ces dernières semaines, ce dernier a pressé à plusieurs reprises l'administration Obama de fixer une "ligne rouge" à Téhéran. Israël considère en effet qu'un volet militaire du programme nucléaire iranien, toujours démenti par l'Iran, constitue une menace pour son existence. La communauté internationale privilégie toutefois, pour l'instant, un durcissement des sanctions contre Téhéran. Le premier ministre israélien a rappelé : « la responsabilité repose sur le premier ministre et tant que je serai premier ministre, l'Iran n'aura pas l'arme nucléaire [...] Si on peut régler la question [du nucléaire iranien] par des pressions internationales, tant mieux. Mais nous sommes sérieux. Ce ne sont pas des faux semblants. S'il n'y a pas d'autre moyen, Israël est prêt à agir » a-t-il ajouté. Ainsi, il lui demande l'appréciation du Gouvernement sur les menaces du premier ministre israélien dans un souci de sécurité internationale et d'un maintien de la paix réaffirmé, ainsi que la position de la France sur le programme nucléaire iranien.

Texte de la réponse

La position de la France sur la crise nucléaire iranienne est très claire. L'Iran mène depuis plusieurs années un programme nucléaire qui n'a pas de vocation civile crédible, en dépit de ses obligations internationales et des résolutions multiples du conseil de sécurité et du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'émergence d'un Iran doté de l'arme nucléaire est inacceptable pour la France, comme le Président de la République l'a plusieurs fois exprimé. Ce défi pour l'ensemble de la communauté internationale constitue logiquement un enjeu particulier pour les pays proches de l'Iran, en particulier pour Israël, compte tenu des positions, hostiles et inacceptables, exprimées publiquement par les dirigeants iraniens. Il est susceptible de conduire à une réponse militaire qui aurait des conséquences très graves pour la stabilité et la sécurité régionales et internationales. La France est engagée, avec ses partenaires américains, allemands, britanniques, chinois et russes, dans la recherche d'une solution diplomatique. Elle a fait depuis plusieurs années, et encore en 2012, des propositions à l'Iran pour que ce pays respecte ses obligations internationales. L'Iran a refusé de répondre de manière constructive à ces propositions, tout en poursuivant le développement de son programme nucléaire et en rejetant les demandes de clarifications de l'AIEA sur les activités liées à la possible dimension militaire de ce programme. L'engagement de la France en faveur du dialogue s'est donc accompagné d'une stratégie de pression diplomatique forte sur l'Iran, sous la forme de sanctions à l'encontre de ce pays. Les sanctions adoptées par le conseil de sécurité ont été complétées par des mesures restrictives adoptées par l'Union européenne. Un cap très important a été franchi en 2012 avec l'adoption, avec ses partenaires européens, d'un embargo pétrolier qui prive l'Iran d'un volume important de devises. Le maintien de cette pression, qui pèse sur l'économie iranienne, est susceptible d'amener ce pays à reconsidérer ses positions. La fermeté de la France, sur les sanctions comme sur les demandes qu'elle fait à l'Iran pour qu'il respecte ses obligations garantit la crédibilité de sa démarche et de l'objectif d'un règlement diplomatique de cette crise.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11407

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6537

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 772